

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. CHEYSSON

Les charges fiscales de l'agriculteur et les monographies de familles

Journal de la société statistique de Paris, tome 30 (1889), p. 205-212

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1889__30_205_0

© Société de statistique de Paris, 1889, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

LES CHARGES FISCALES DE L'AGRICULTEUR ET LES MONOGRAPHIES
DE FAMILLES.

COMMUNICATION FAITE A LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DANS LA SÉANCE DU 17 AVRIL 1889

Par M. E. CHEYSSON

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Dans la séance de la Société de statistique en date du 19 décembre 1888, M. Kergall a cherché à évaluer les charges qui pèsent sur l'agriculture du fait de l'impôt. Dans ce but il a rapproché les évaluations déjà présentées par divers auteurs, tels que MM. Paul Leroy-Beaulieu, le Trésor de la Rocque, de Luçay, Tisserand ; il les a discutées et a fait entre elles un choix raisonné, en les ajustant avec les données actuelles.

C'est ainsi qu'il est arrivé à un total de 707,400,000 fr. pour les impôts directs, l'enregistrement et le timbre. Quant aux contributions indirectes proprement dites, il s'est abstenu d'aborder le problème, pour lequel les données manquent et qu'il ne lui a pas semblé possible de résoudre.

Dans la séance suivante du 16 janvier 1889, M. Vacher s'est proposé d'étudier les charges fiscales de la propriété foncière et de la fortune mobilière en France. Il est ainsi arrivé à cette conclusion que l'agriculture supporterait proportionnellement quatre fois plus d'impôt que le capital mobilier.

Après M. Vacher, M. Coste s'est attaché à établir la répartition des impôts entre les contribuables agricoles et les contribuables urbains, en distinguant pour la première catégorie les parts respectivement afférentes à l'agriculture et à la propriété rurale. Il a ainsi trouvé (y compris les droits de consommation) 51 fr. d'impôt par tête pour la population agricole et 130 fr. par tête pour la population urbaine.

Dans ces diverses communications, nos collègues, comme leurs devanciers qui ont traité ce difficile sujet, sont partis du budget général des recettes, et, en étudiant successivement les divers chapitres de ce budget, ils ont cherché à en déterminer d'une façon plus ou moins approximative la répercussion finale sur l'agriculture.

Ce n'est pas dans cette voie que j'ai poussé mes recherches, et au lieu de me demander, avec mes honorables prédécesseurs, quelles sont les charges fiscales de l'agriculture, j'ai pensé qu'il pourrait y avoir plus d'avantages et plus de facilité relative à rechercher les charges qui pèsent sur l'agriculteur.

L'agriculture n'est, à regarder les choses de près, qu'une abstraction. Je sais bien qu'on la dote d'une certaine personnalité : on dit qu'elle souffre ; qu'elle se plaint ; qu'elle manque de bras. Mais, en réalité, ce n'est là qu'une image. Ce qui souffre, ce qui se plaint, ce qui supporte des charges, c'est l'agriculteur, c'est le paysan, c'est Jacques Bonhomme. S'il peut être intéressant de connaître l'ensemble de ces charges pour tous les agriculteurs considérés en bloc et personnifiés en un seul individu, il ne l'est pas moins d'étudier de quelle manière l'impôt affecte la vie de chacun d'eux et se répercute ainsi sur son budget particulier.

Supposons que l'on soit allé trouver un agriculteur, — non pas un être fictif, une entité philosophique, — mais un véritable paysan en chair et en os, se nommant, par exemple, Pierre Durand, habitant tel village, exploitant telle ferme, ayant femme et enfants, ne présentant nul écart par rapport à ses voisins, représentant la moyenne de sa localité et pouvant ainsi lui servir d'incarnation ou de type ; supposons encore qu'une fois admis dans son intérieur, on gagne assez sa confiance pour reprendre avec lui l'entretien du savetier et du financier et pour obtenir des réponses sincères ; que l'on parvienne ainsi à constituer le budget exact de ses dépenses et de ses recettes ; — supposons tout cela réalisé et voyons alors comment, munis de ce renseignement, nous pourrions aborder le problème des charges fiscales supportées par notre agriculteur, par notre ami Pierre Durand.

Tout d'abord, pour les impôts directs, nulle difficulté, nulle incertitude. Ils sont inscrits au budget de la famille-type, et nous n'avons qu'à les y relever sans calcul comme sans hypothèse. Les feuilles du percepteur font foi et nous sommes en face, non plus d'une évaluation plus ou moins arbitraire, mais d'un fait authentique.

Pour les impôts indirects, l'autre méthode se récusé ou n'aborde ce terrain glissant qu'avec une extrême réserve. La méthode domestique n'est pas tenue à la même timidité. Comme le budget fournit toutes les consommations de la famille avec leur prix et leur quantité, il suffit de mettre en regard de chacune d'elles le taux de l'impôt dont elle est frappée par unité, pour en déduire immédiatement la charge correspondante et le montant total de cette catégorie d'impôts.

Les droits de douane doivent être, au point de vue de leur répercussion sur le budget de la famille, répartis en deux catégories : les droits *fiscaux*, assis sur des objets que ne produit pas notre pays, comme le café, le coton, les bois exotiques ; les droits *protecteurs*, établis sur des objets étrangers qui font concurrence aux produits nationaux.

Les charges afférentes à la première catégorie des droits de douane, aux droits fiscaux, se calculent comme on vient de le voir pour les impôts indirects, puisque le consommateur en supporte tout le poids.

Pour les droits de douane de la seconde catégorie, les droits protecteurs, le calcul est moins simple ; car il n'est autre que le problème très complexe, très discuté, de l'incidence définitive de ces droits sur le prix de vente des produits protégés, et, en dernière analyse, sur les producteurs et les consommateurs.

On a fait sur ces conséquences des droits protecteurs toutes les hypothèses possibles : on a soutenu qu'ils laissaient intact le prix de vente ou qu'ils l'aggravaient de tout leur poids, ou qu'ils le majoraient seulement dans le rapport des quantités importées à la consommation totale. Sans me livrer à une discussion théorique, qui ne serait pas ici à sa place, et en restant sur le terrain purement statistique, j'estime qu'on peut chercher à dégager cette répercussion du droit protecteur par les faits eux-mêmes, en dehors de toute idée préconçue, en interrogeant les mercuriales simultanées sur les places taxées et libres ou sur les marchés du pays lui-même avant et après l'établissement du droit. On peut ainsi dresser des séries de courbes dont l'écart fait apparaître aux yeux l'influence de la taxe et permet d'en avoir la mesure (1).

(1) Voir des courbes de ce genre sur le prix du blé en 1887, à Paris, Londres, Bruxelles, New-York. (*Bulletin des finances*, XXII, p. 63.)

Une fois qu'on aura ainsi déterminé l'écart dû à la taxe, on le portera en regard des quantités consommées et produites par notre cultivateur, et le résultat du calcul sera positif ou négatif, suivant que Pierre Durand achète ou vend le produit protégé. Il est clair, en effet, que, s'il est vendeur de blé par exemple, le droit de douane ne se traduit pas pour lui par un impôt, mais par un supplément de recettes prélevé sur les autres consommateurs.

Grâce aux calculs dont je viens d'esquisser le plan, on aura ainsi atteint toutes les charges provenant des impôts directs, des impôts indirects et des droits de douane, et l'on n'aura laissé en dehors que ces impôts d'enregistrement, dont le cultivateur sent le poids à intervalles plus ou moins éloignés lors des mutations, des ventes, des décès. Pour ces droits à incidence périodique et irrégulière, le budget annuel de la famille ne permet pas de les saisir avec précision, et il faut continuer à recourir à la première méthode, c'est-à-dire embrasser la collectivité de tous les contribuables et s'efforcer de répartir ses charges totales entre les diverses catégories qu'on y peut distinguer.

Mais, dira-t-on, pour que la nouvelle méthode fonctionne, on a dû commencer par admettre que l'on avait le budget exact de Pierre Durand, avec tous les détails minutieux qu'exige la mise en œuvre de ces calculs. N'est-ce pas là une hypothèse toute gratuite et comment s'imaginer qu'un paysan voudra et pourra dresser son budget, dont il est l'artisan inconscient et dont il vit au jour le jour les divers articles, sans en plus soupçonner l'équilibre que M. Jourdain ne se doutait qu'il faisait de la prose ? La méthode sera donc inapplicable faute de base.

Cette opinion était exacte autrefois ; elle ne l'est plus aujourd'hui. Il s'est opéré, en effet, depuis quelque temps, une profonde modification dans le courant des études scientifiques et dans les mœurs du public. On aimait jadis ces vues générales, ces synthèses ambitieuses, qui planent de haut sur un sujet, qui en négligent les détails et qui, entre les mains des maîtres, ont produit des tableaux grandioses, comme le *Discours sur l'histoire universelle* ou *les Révolutions du globe*. Mais le temps et la mode de ces larges fresques semblent passés, et on leur préfère aujourd'hui de petits tableaux minutieusement fouillés, des études locales et, pour dire le mot, des « monographies ».

En ce qui concerne notamment la vie des ouvriers et leur famille, de nombreux savants se sont mis de toutes parts à l'œuvre pour en analyser les traits avec une extrême précision. Qu'il me suffise de citer ici les belles recherches de Ducpétiaux, d'Engel, des bureaux du travail des États-Unis et surtout celles de Le Play et de son école.

Il existe actuellement dans la collection des *Ouvriers européens* et des *Ouvriers des Deux-Mondes* un chiffre exact de 100 monographies, toutes établies sur un cadre uniforme, qui a fait partout ses preuves et qui permet de les rendre comparables, malgré l'extrême diversité des familles étudiées (1).

Mais, objecte-t-on, la monographie n'a que la valeur d'un fait isolé : elle met en scène, non l'agriculteur, mais un agriculteur, ce qui est tout différent. Quelles conclusions générales tirer d'une étude, vraie pour la famille qu'elle analyse, mais inapplicable à la famille voisine ? Dans les sciences naturelles, ce danger n'existe pas ; une feuille est identique à la feuille voisine ; tout individu peut servir sûrement

(1) Voir ci-après la liste de ces 100 monographies.

d'échantillon pour l'espèce à laquelle il appartient. Mais il n'en va plus de même en matière sociale. Au cas où l'on aurait pris pour sujet d'étude une famille exceptionnelle, les généralisations qu'on en déduirait exposeraient à confondre l'accident avec la loi et ne seraient que de fausses lueurs égarant ceux qui les prendraient pour guides.

Si cette objection était fondée, la monographie tomberait au rang de pure curiosité sans valeur ni portée scientifiques, et l'on aurait dépensé, à la pratiquer, bien des labeurs en pure perte. Mais la monographie n'est pas cela : elle fuit avec grand soin le cas particulier et poursuit le cas général ; elle néglige l'accident, l'exception, l'anomalie, pour s'acharner après la moyenne, après le type. C'est le type qui est la véritable essence de la monographie. Hors du type, pour elle, point de salut ; mais, avec le type, elle acquiert vraiment la propriété d'éclairer d'une vive lumière les investigations économiques et sociales.

On insiste et l'on demande comment l'observateur s'y prendra pour découvrir ce type. Ne va-t-il pas subir dans cette recherche l'influence de ses idées préconçues, de ses préférences instinctives et élever, malgré lui, à la dignité de type, un de ces faits purement accidentels, dont Royer-Collard disait superbement : « C'est un fait, je le méprise » ?

Le danger serait grave, en effet, si l'observateur était réduit à sa propre intuition. Mais il est guidé dans ses choix par les grandes statistiques synthétiques, par les enquêtes administratives qui couvrent le pays de leur réseau et débroussaillent pour ainsi dire le terrain sur lequel va opérer l'auteur des monographies. Grâce aux données ainsi mises à sa disposition, il connaîtra la population qu'il veut étudier et choisira son type avec précision et sans crainte d'erreur. La statistique officielle va donc en avant-garde et dégage les moyennes qui conduisent le monographe à son type. Ces deux grands procédés de la statistique, l'enquête et la monographie, se complètent et se contrôlent ainsi l'un l'autre : le premier s'étale en surface, le second creuse en profondeur ; l'un voit plus, l'autre mieux. C'est en les combinant qu'on réunit le plus de garanties d'atteindre la vérité statistique.

Nous sommes donc en droit d'écarter l'objection qui est tirée du mauvais choix du type et de regarder de près ce qu'est la monographie avec les ressources qu'elle nous offre pour l'étude des charges fiscales supportées par une famille.

La monographie repose sur le budget des dépenses et des recettes. Comme tous les actes de la vie aboutissent à l'un de ces comptes par des répercussions plus ou moins lointaines, — dresser le budget de la famille, c'est la disséquer dans ses profondeurs ; c'est mettre à nu ses fibres les plus intimes, de sorte que le budget est comme la charpente solide qui soutient la monographie de famille et lui donne son originalité en même temps que sa haute valeur scientifique.

Ce budget comprend les divisions suivantes :

RECETTES.

Section I. — Revenus des propriétés possédées par la famille.

Art. 1. — *Propriétés immobilières.*

Art. 2. — *Valeurs mobilières.*

Art. 3. — *Allocations des sociétés d'assurances mutuelles.*

Section II. — Produits des subventions reçues par la famille.

Art. 1. — *Produits des propriétés reçues en usufruit.*

Art. 2. — *Produits des droits d'usage.*

Art. 3. — *Objets et services alloués.*

Section III. — Salaires des travaux exécutés par la famille.

Section IV. — Bénéfices des industries entreprises par la famille.

DÉPENSES.

Section I. — Dépenses concernant la nourriture.

Art. 1. — *Aliments consommés dans le ménage.*

Céréales,
Corps gras,
Laitage et œufs,
Viandes et poissons,
Légumes et fruits,
Condiments et stimulants,
Boissons fermentées.

Art. 2. — *Aliments préparés et consommés en dehors du ménage.*

Section II. — Dépenses concernant l'habitation.

Logement,
Mobilier,
Chauffage,
Éclairage.

Section III. — Dépenses concernant les vêtements.

Vêtements,
Entretien,
Blanchissage.

Section IV. — Dépenses concernant les besoins moraux, les récréations et le service de santé.

Culte,
Instruction des enfants,
Secours et aumônes,
Récréations et solennités,
Service de santé.

Section V. — Dépenses concernant les industries, les dettes, les impôts et les assurances.

Dépenses concernant les industries,
Intérêts des dettes,
Impôts,
Assurances,
Épargne de l'année.

Ce budget est accompagné de *Comptes annexes* qui décomposent les chiffres portés aux bénéfices des industries et permettent ainsi de dégager ce chapitre de la complication des menus détails.

Dans ces budgets viennent, comme dans le budget hypothétique de Pierre Durand pris tout à l'heure pour exemple, se peindre toutes les dépenses de la famille dans leur réalité vivante. On y voit ce qu'elle consomme de pain, de vin, de sel, de café, de tabac, etc., et l'on y trouve ainsi tous les éléments du calcul, tel qu'on l'a défini plus haut.

Voici, par exemple, quelques chiffres extraits du budget des dépenses de métayer à famille-souche du pays d'Horte (Landes). [*Ouvrier des Deux-Mondes*, n° 53, 1879.]

<i>Céréales</i> . . .	{ Pains de froment, 104 kilogr. à 0 fr. 275	28' 60°
	{ Seigle (associé au pain de maïs), 121 ^k ,8 à 0 fr. 127.	15 51

<i>Corps gras.</i> — Huile de colza, 3 ^k ,6 à 2 fr.		7'20 ^c
<i>Viandes et poissons.</i>	{ Bœuf et veau, 19 ^k ,5 à 2 fr. 10 c.	40 95
	{ Sardines salées, 2 ^k ,4 à 3 fr.	7 20
<i>Condiments et stimulants.</i>	{ Sel, 65 kilogr. à 0 fr. 20 c.	13 »
	{ Poivre, 1 kilogr. à 2 fr. 85 c.	2 85
	{ Cannelle, 0 ^k ,100 à 4 fr.	0 40
	{ Sucre raffiné, 10 ^k ,333 à 1 fr. 20 c.	12 40
	{ Café, 0 ^k ,5 à 5 fr.	2 50
<i>Éclairage</i> . .	{ Eau-de-vie, 1 ^k ,240 à 2 fr. 50 c.	3 10
	{ Chandelles, 3 kilogr. à 1 fr. 20 c.	3 60
	{ Pétrole, 20 litres à 0 fr. 80 c.	16 »
	{ Résine, 50 kilogr. à 0 fr. 12 c.	6 »
	{ Étoupe, 10 kilogr. à 0 fr. 50 c.	5 »

La méthode que je propose a donc son instrument et peut fonctionner dès qu'on le voudra.

Elle permettra de résoudre tous les problèmes ayant trait à l'assiette des impôts et à leurs diverses combinaisons. Ce n'est pas seulement au fermier et au propriétaire qu'elle s'adapte, mais elle convient tout aussi bien aux autres catégories sociales, à l'ouvrier des villes, à l'artisan, au rentier..., de manière à éclairer les revendications des diverses classes qui toutes se disent et se croient lésées par la mauvaise répartition des charges publiques.

Je n'apporte pas aujourd'hui des résultats numériques. Je ne viens pas prendre parti avec des chiffres entre les affirmations contradictoires, qui présentent tour à tour, comme abusivement taxés, les ouvriers et les paysans, les capitalistes et les propriétaires fonciers. Ma communication n'a d'autre but que d'exposer le principe d'une méthode qui, au lieu de prendre pour point de départ, comme la méthode suivie jusqu'ici, le budget de l'État, s'appuie sur celui de la famille. Tandis que la méthode antérieure cherche par des déductions, ingénieuses mais plus ou moins hypothétiques, à descendre de proche en proche des charges totales du pays à celles de l'agriculture, puis à celles du contribuable, but suprême de ces études, la nouvelle méthode va droit à ce dernier et l'interroge sur les charges, non qu'il croit supporter, mais qu'il supporte en réalité.

On se méprendrait sur ma pensée en me prêtant la prétention de contredire et de supplanter la première méthode, alors que je me borne à lui venir en aide et à la contrôler.

Si le nombre des monographies dont on dispose actuellement n'est pas jugé suffisant, il ne manquera pas d'ouvriers prêts à se mettre à l'œuvre pour en dresser de nouvelles qui correspondent aux diverses situations à étudier dans les principales divisions du pays caractérisées par des types différents. On trouvera aussi de ces ouvriers pour les applications numériques, que je n'ai pas abordées et qui exigent la réunion et l'élaboration de nombreuses données statistiques et fiscales sur les taux des impôts d'accise et sur la répercussion des droits de douane. Quand une éclipse de soleil a été observée, on ne peut en utiliser les observations qu'après coup et au prix de longs et laborieux calculs. Si l'astronomie obtient des concours qui ne reculent devant aucun labeur, la science sociale saura, elle aussi, en susciter de non moins dévoués pour l'application de la méthode que je viens d'exposer, le jour où l'on sera tombé d'accord sur les services qu'elle peut rendre à la solution du grave problème proposé aux délibérations de notre Société.

ANNEXE.

Monographies des Ouvriers des Deux-Mondes et des Ouvriers européens.

Nota. — Le signe O. E. indique les ouvriers européens.

— O. M. — les ouvriers des Deux-Mondes.

Le millésime placé avant ce signe est celui de l'année où les renseignements ont été recueillis

France. — Chiffonnier de Paris [1851. O. E.].

Charpentier (du Devoir) de Paris [1856. O. M.].

Carrier des environs de Paris [1856. O. M.].

Tailleur d'habits de Paris [1856. O. M.].

Tisseur en châles d'une fabrique de Paris [1857. O. M.].

Débardeur de Port-Marly [1858. O. M.].

Porteur d'eau de Paris [1858. O. M.].

Manœuvre à famille nombreuse de Paris [1860. O. M.].

Compositeur-typographe de Paris [1861. O. M.].

Auvergnat-brocanteur en boutique à Paris [1861. O. M.].

Serrurier-forgeron de Paris [1878. O. M.].

Ouvrier cordonnier de Malakoff (Seine) [1878. O. M.].

Brigadier de la garde républicaine de Paris [1881. O. M.].

Maître blanchisseur de Clichy (Seine) [1852. O. E.].

Cultivateur-maraîcher de Deuil (Seine-et-Oise) [1885. O. M.].

Mineur des filons argentifères de Pontgibaud (Auvergne) [1850. O. E.].

Fondeur au bois du Nivernais [1842. O. E.].

Décapeur d'outils en acier d'Herimoncourt (Doubs) [1858. O. M.].

Monteur d'outils en acier d'Herimoncourt (Doubs) [1858. O. M.].

Charron des forges et fonderies de Montataire (Oise) [1884. O. M.].

Faïenciers de Nevers [1885. O. M.].

Gantier de Grenoble [1887. O. M.].

Ferblantier-couvreur d'Aix-les-Bains [1857. O. M.].

Maréchal-ferrant du Maine [1848. O. E.].

Tisserand de Mamers (Maine) [1850. O. E.].

Tisserand de Sainte-Marie-aux-Mines [1862. O. M.].

Lingère de Lille [1858. O. M.].

Brodeuse des Vosges [1859. O. M.].

Ouvrier éventailiste de Sainte Geneviève (Oise) [1863. O. M.].

Pêcheur côtier, maître de barque, d'Étretat (Seine-Inférieure) [1861. O. M.].

Pêcheur côtier, maître de barque, de Martigues (Bouches-du-Rhône) [1879. O. M.].

Bûcheron-usager de la Lorraine allemande [1863-1884. O. M.].

Instituteur primaire d'une commune de l'Eure [1860. O. M.].

Paysan-savonnier de la Basse-Provence [1859. O. M.].

Paysan-résinier de Lévigacq (Landes) [1881. O. M.].

Paysan-paludier de Batz (Loire-Inférieure) [1883. O. M.].

Paysan et maçon émigrant de la Marche [1885. O. M.].

Bordier, dit *pen-ty*, de la Basse-Bretagne [1851. O. E.].

Bordier, dit *brassier*, des vignobles de l'Armagnac [1850. O. E.].

Manœuvre-agriculteur du Morvan [1855. O. E.].

Bordier-agriculteur de la Champagne [1856. O. M.].

Bordier émigrant du Laonnais [1850. O. E.].

Manœuvre-agriculteur du Maine [1848. O. E.].

Bordier-vigneron de l'Aunis [1860. O. M.].

Manœuvre-vigneron de l'Yonne [1860. O. M.].

Paysans à famille-souche du Lavedan (Béarn) [1856. O. M.].

Paysan basque du Labourd [1856. O. M.].

Paysan d'un village à banlieue morcelée du Laonnais [1861. O. M.].

Fermiers à communauté taissable du Nivernais [1860. O. M.].

Métayer à famille-souche du pays d'Horte (Gascogne) [1879. O. M.].

Paysan métayer de la Basse-Provence [1886. O. M.].

- Allemagne.* — Mineur des mines d'argent et de plomb du Haut-Hartz [1845. O. E.].
Fondeur au bois du Hundsrück (Province rhénane) [1851. O. E.].
Mineur du bassin de la Ruhr (Prusse rhénane) [1886. O. M.].
Armurier de la fabrique de Solingen (Westphalie) [1851. O. E.].
Tisserand de Godesberg (Province rhénane) [1848. O. E.].
- Angleterre.* — Fondeur des usines à fer à la houille du Derbyshire [1850. O. E.].
Coutelier d'une fabrique de Londres [1851. O. E.].
Coutelier d'une fabrique de Sheffield [1851. O. E.].
Menuisier de Sheffield [1851. O. E.].
Manœuvre-agriculteur du comté de Nottingham [1856. O. M.].
Nourrisseur de vaches de la banlieue de Londres [1857. O. M.].
- Autriche-Hongrie.* — Charbonnier de la Carinthie [1846. O. E.].
Mineur des gîtes de mercure d'Idria (Carniole) [1846. O. E.].
Compagnon-menuisier de Vienne [1853. O. E.].
Paysans à corvées des plaines de la Theiss (Hongrie) [1846. O. E.].
Fondeurs des usines à argent de Schemnitz (Hongrie) [1846. O. E.].
- Belgique.* — Compositeur-typographe de Bruxelles [1857. O. M.].
Tourneur-mécanicien des usines Cockerill à Seraing [1886. O. M.].
Pêcheur côtier d'Heyst (Flandre occidentale) [1885. O. M.].
- Espagne.* — Mineur émigrant de la Galice [1848. O. E.].
Métayer de la Vieille-Castille [1847. O. E.].
Pêcheur côtier de Saint-Sébastien [1856. O. M.].
- Italie.* — Fondeur de plomb des Alpes-Apuanes (Toscane) [1860. O. M.].
Mineur de la Maremme de Toscane [1860. O. M.].
Mineur des soufrières de Lercara (Sicile) [1886. O. M.].
Métayer de la banlieue de Florence [1857. O. M.].
- Pays-Bas.* — Pêcheur côtier, maître de barque, de l'île de Marken [1862. O. M.].
- Pays scandinaves.* — Forgeron des usines à fer de Dannemora (Suède) [1845. O. E.].
Fondeur des usines à cobalt de Buskerud (Norvège) [1845. O. E.].
- Russie.* — Forgeron et charbonnier des usines à fer de l'Oural [1844. O. E.].
Charpentier et marchand de grains des laveries d'or de l'Oural [1844. O. E.].
Paysans et charrons à corvées des steppes d'Orenbourg [1853. O. E.].
Paysans à l'abrok et bateliers émigrants de l'Oka [1853. O. E.].
Bachkirs, pasteurs demi-nomades de l'Oural [1853. O. E.].
Bordiers émancipés de la Grande-Russie [1884. O. M.].
Armurier des manufactures de Toul (Grande-Russie) [1884. O. M.].
- Suisse.* — Horloger de la fabrique collective de Genève (jeune ménage) [1848. O. E.].
Horloger de la fabrique collective de Genève (vieux ménage) [1848. O. E.].
- Turquie.* — Forgeron bulgare des usines à fer de Samakowa [1849. O. E.].
- Afrique.* — Paysans en communauté de la Grande-Kabylie (Algérie) [1884. O. M.].
Arabes pasteurs nomades de la tribu des Larbas (Algérie) [1885. O. M.].
Bordier (fellah) berbère de la Grande-Kabylie [1884. O. M.].
Paysan-colon du Sahel (Algérie) [1885. O. M.].
Parfumeur de Tunis [1858. O. M.].
Menuisier-charpentier de Tanger (Maroc) [1856. O. M.].
Mulâtre affranchi de l'île de la Réunion [1861. O. M.].
- Asie.* — Paysans en communauté de Bousrah (Syrie) [1857. O. M.].
Paysans en communauté du Ning-Po-Fou (Chine) [1861. O. M.].
- Amérique.* — Mineur des placers du comté de Mariposa (Californie) [1859. O. M.].
Paysan de Saint-Irénée (Bas-Canada) [1862. O. M.].
-